BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1908

84 – VAUCLUSE

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES D'AVIGNON

Ventes et cessions

434 886 792 RCS Avignon.
BIDAL ALAIN EDOUARD.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 90000.00 EUR.
Adresse : 2420, Route du Thor Route Nationale 100, 84800 L'Isle-sur-la-Sorgue.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 29 mai 2026, La société LES MEMOIRES D'ADRIEN, SASU au capital de 7 500 €, dont le siège social est 2420, route du Thor, 84800 L'ISLE-SUR-LA-SORGUE, immatriculée au RCS d'AVIGNON sous le N ° 449 810 100, et la société BIDAL ALAIN EDOUARD, SASU au capital de 90 000 €, dont le siège social est 2420 , route du Thor, route Nationale 100, 84800 L'ISLE-SUR-LA-SORGUE, immatriculée au RCS d'AVIGNON sous le N° 434 886 792, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société LES MEMOIRES D'ADRIEN par la société BIDAL ALAIN EDOUARD. La société LES MEMOIRES D'ADRIEN ferait apport à la société BIDAL ALAIN EDOUARD de la totalité de son actif, soit 422 864 €, à charge de la totalité de son passif, soit 150 496 €. La valeur nette des apports s'élèverait à 272 368 €. La totalité des droits sociaux composant le capital des sociétés absorbante et absorbée étant détenus par la même société mère, la société KSH, SARLU au capital de 487 500 €, dont le siège social est situé 2839 Chemin de la Tour, 84300 CAVAILLON, immatriculée au RCS d'AVIGNON sous le N° 537 394 603, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, et en l'absence d'attribution d'actions émises par la société absorbante, aucun rapport d'échange n'a été déterminé. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er novembre 2025, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société LES MEMOIRES D'ADRIEN depuis le 1er novembre 2025 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société BIDAL ALAIN EDOUARD. La société LES MEMOIRES D'ADRIEN sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le tribunal de commerce ou le tribunal des activités économiques compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce d'AVIGNON au nom des deux sociétés le 05 juin 2026 pour être annexé au registre du commerce et des sociétés. La fusion sera réalisée à la date des

décisions de l’associée unique de la société BIDAL ALAIN EDOUARD, lesquelles interviendront à l'expiration du délai d'opposition des créanciers prévu à l'article R. 236-8 du Code de commerce. Pour avis.

